



## **JEUX PANAMÉRICAINS 2023**

### **PROCÉDURE INTERNE DE NOMINATIONS (PIN)**

(Version 2.0 – 24 Août 2023)

#### **Sommaire des changements clés, version 1 à version 2:**

- **Remplacement de FINA par la nouvelle appellation WAQ (World Aquatics)**
- **Clarification de la procédure et de l'échéancier pour les appels**
- **Changement des dates de sélection des entraîneurs du 15 août au 15 septembre**
- **Changement de la date limite de nomination interne du 1<sup>er</sup> au 20 septembre**
- **Dates du tournoi mises à jour (suite à modification de l'horaire):**  
**30 octobre au 4 novembre (préalablement annoncées comme étant du 22 au 28 octobre)**

#### **Introduction**

Les équipes nationales masculine et féminine de water-polo participeront aux Jeux panaméricains de Santiago 2023. L'objectif est de présenter l'équipe la plus compétitive possible à ce moment, dans l'espoir de remporter la médaille d'or à ces Jeux et/ou obtenir la qualification pour les Jeux olympiques 2024.

Conformément à la réglementation de WAQ, les Jeux panaméricains de 2023 serviront de qualification continentale directe pour le programme masculin et féminin pour les Jeux olympiques 2024 à Paris. Les deux équipes auront également la possibilité de se qualifier aux Championnats du monde aquatiques de WAQ 2023 et 2024 (prévus en juillet 2023 et en février 2024 respectivement).

Ce document décrit le processus qui sera utilisé par Water Polo Canada pour identifier les athlètes admissibles à participer aux Jeux panaméricains de 2023 et établit les critères qui seront appliqués pour la sélection des membres de cette équipe.

#### **Contact**

Pour toute clarification ou question sur l'information contenue dans le PIN, veuillez contacter M. Olivier Pineau ([opineau@waterpolo.ca](mailto:opineau@waterpolo.ca)), directeur de la haute performance de Water Polo Canada.

## **Pouvoir décisionnel**

Le Comité olympique canadien (COC) confie à Water Polo Canada le mandat d'élaborer la procédure interne de nomination (PIN) des athlètes et du personnel qui feront l'objet d'une nomination auprès du COC pour les Jeux panaméricains de 2023.

Le directeur de haute performance (DHP) de Water Polo Canada est l'autorité de dernière instance responsable d'élaborer et d'approuver le processus de sélection pour l'équipe qui fera l'objet d'une nomination auprès du COC pour les Jeux panaméricains de 2023.

Les entraîneurs-chefs des équipes nationales masculine et féminine de water-polo (ou en son absence, son (ou sa) substitut désigné(e)) auront le pouvoir décisionnel final quant à la sélection de tous les athlètes de leur formation respective pour l'équipe qui représentera le Canada aux Jeux panaméricains de 2023.

Les décisions quant à la sélection des athlètes pourront être prises en consultation avec le personnel de l'équipe nationale respective, y compris, entre autres, les entraîneurs adjoints, le personnel médical, le personnel de l'équipe de soutien intégrée (ESI), les dépisteurs et les évaluateurs au choix de Water Polo Canada.

## **Critères d'admissibilité de WAQ et de l'OPS pour les Jeux de Santiago 2023**

Seuls les comités olympiques nationaux reconnus par l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) et dont la fédération aquatique nationale est un membre de la Fédération internationale de natation (World Aquatics ou WAQ, préalablement connue sous le nom de FINA) peuvent inscrire des athlètes à la compétition de water-polo des Jeux panaméricains. Au water-polo, le Canada est considéré comme sa propre zone de qualification pour les Jeux panaméricains et est donc automatiquement qualifié.

Water Polo Canada sera en mesure d'inscrire une équipe masculine et une équipe féminine aux Jeux panaméricains, composées de 12 joueurs chacune.

Chaque équipe qualifiée pourra être accompagnée d'un(e) (1) athlète substitut, portant le total à 13 joueurs.

## **Conditions d'admissibilité**

- Être citoyen(ne) canadien(ne). Tous les athlètes qui participent aux XVIII<sup>e</sup> Jeux panaméricains de Santiago 2023 doivent détenir la nationalité du CNO auprès duquel ils sont inscrits. La nationalité d'un athlète est déterminée selon le Règlement des Jeux panaméricains, section IV.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas le ou avant le 5 mai 2024.
- Avoir signé et soumis l'Entente de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation de l'OSP/Santiago 2023 au plus tard le 15 septembre 2023. Quand l'athlète est âgé(e) de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit aussi apposer sa signature à ces accords.

- Être membre en règle de Water Polo Canada.
- Avoir signé et soumis l'Entente de l'athlète de Water Polo Canada au plus tard le 3 septembre 2023.
- Se conformer aux exigences et aux politiques des ONS, du COC, de WAQ, de Pan Am Sports et du Chili (le cas échéant).
- Les athlètes doivent avoir signé et soumis le formulaire de condition d'admissibilité des athlètes des Jeux panaméricains de Santiago 2023.
- Tous les athlètes participants doivent être âgés d'au moins 16 ans le 31 décembre 2023.
- Pour être admissible à la participation aux Jeux panaméricains de Santiago 2023, un(e) compétiteur(trice) doit respecter les règlements de Panam Sports, les règles de WAQ et doit être inscrit(e) par son CNO.

(Veuillez consulter les systèmes de qualification pour les sports aquatiques aux Jeux panaméricains de Santiago 2023 : <https://www.santiago2023.org/descargas/en/Aquatics.pdf> )

Veuillez noter que les critères d'admissibilité de Water Polo Canada sont conformes à ceux des Jeux panaméricains et de WAQ.

On peut consulter les critères de WAQ à [www.worldaquatics.com](http://www.worldaquatics.com) ; en cas de conflit, la version originale de WAQ prévaudra. Si jamais WAQ modifie ses critères de sélection et d'admissibilité, Water Polo Canada sera lié par ces modifications et en avisera les membres dans les plus brefs délais.

### **Système de qualification pour les Jeux olympiques de Paris 2024**

Les occasions de qualification pour les Jeux olympiques de Paris 2024 pour le programme masculin, un tournoi à douze (12) équipes, sont les suivantes :

- 1) 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ – Fukuoka (JAP) 2022 (se déroulant en juillet 2023)
  - a. Les deux (2) CNO les mieux classés aux 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ à Fukuoka au Japon (disputés en juillet 2023) obtiendront chacun une place de quota.
- 2) Pays hôte
  - a. Le CNO du pays hôte obtiendra automatiquement une place de quota.
- 3) Qualifications continentales
  - a. Le CNO/ONS le/la mieux classé(e) dans chacun des cinq (5) championnats continentaux obtiendra chacun une (1) place de quota.  
Si un de ces CNO a déjà une place de quota obtenue aux 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ à Fukuoka au Japon (disputés en juillet 2023), le CNO le mieux classé qui suit dans leur championnat continental respectif obtiendra une place de quota.  
Si un championnat continental n'est pas disputé, le CNO le mieux classé qui suit de ce continent aux 21<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ 2024 à Doha décrochera une place de quota.  
S'il n'y a qu'un (1) représentant d'un continent spécifique, ce CNO obtiendra une place de quota.
- 4) 21<sup>e</sup> Championnats de WAQ Doha 2024
  - a. Les quatre (4) CNO les mieux classés aux Championnats du monde de WAQ Doha 2024 obtiendront chacun une (1) place de quota. Les équipes qui sont admissibles à participer au tournoi de qualification sont identifiées par le Règlement BL 9.3.10.3.6 de WAQ.

Les occasions de qualification pour les Jeux olympiques de Paris 2024 pour le programme féminin, un tournoi à dix (10) équipes, sont les suivantes :

- 1) 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ – Fukuoka (JAP) 2022 (se déroulant en juillet 2023)
  - a. Les deux (2) CNO les mieux classés aux 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ à Fukuoka au Japon (disputés en juillet 2023) obtiendront chacun une place de quota.
- 2) Pays hôte
  - a. Le CNO du pays hôte obtiendra automatiquement une place de quota.
- 3) Qualifications continentales
  - a. Le CNO/ONS le/la mieux classé(e) dans chacun des cinq (5) championnats continentaux obtiendra chacun une (1) place de quota.  
Si un de ces CNO a déjà une place de quota obtenue aux 20<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ à Fukuoka au Japon (disputés en juillet 2023), le CNO le mieux classé qui suit dans leur championnat continental respectif obtiendra une place de quota.  
Si un championnat continental n'est pas disputé, le CNO le mieux classé qui suit de ce continent aux 21<sup>e</sup> Championnats du monde de WAQ 2024 à Doha décrochera une place de quota.  
S'il n'y a qu'un (1) représentant d'un continent spécifique, ce CNO obtiendra une place de quota.
- 4) 21<sup>e</sup> Championnats de WAQ Doha 2024
  - a. Les deux (2) CNO les mieux classés aux Championnats du monde de WAQ Doha 2024 obtiendront chacun une (1) place de quota. Les équipes qui sont admissibles à participer au tournoi de qualification sont identifiées par le Règlement BL 9.3.10.3.6 de WAQ.

### **Critères et processus de sélection des athlètes**

#### ***Sélection du bassin des athlètes***

Afin d'être sélectionné(e) au sein de l'équipe pour les Jeux panaméricains de 2023, les athlètes admissibles seront d'abord sélectionnés au sein d'un bassin d'athlètes. Ce bassin d'athlètes comprendra tout athlète admissible à représenter le Canada aux Jeux panaméricains de 2023 (voir les *Conditions d'admissibilité* ci-dessus) ayant démontré le potentiel d'obtenir une position au sein de l'équipe des Jeux panaméricains de Water Polo Canada. Des changements au bassin d'athlètes peuvent être apportés à la discrétion de l'entraîneur-chef de chacune des équipes masculine et féminine.

Les facteurs qui seront pris en compte pour la constitution du bassin d'athlètes comprennent :

- Résultats antérieurs et actuels en compétition internationale
- Résultats antérieurs et actuels autres qu'en compétition internationale (c.-à-d. système de clubs canadiens, Ligue des Championnats canadiens, université/collège (NCAA), centre national d'entraînement, ligue de haute performance, etc.)
- Habiletés démontrées en compétition et à l'entraînement évaluées selon Profil Médaille d'or interne de WPC :
  - Habiletés techniques
  - Habiletés tactiques
  - Aptitudes physiques
  - Aptitudes mentales

- Qualités intangibles, notamment, mais sans s’y limiter : le calme, l’attitude, l’éthique de travail, l’influence auprès des pairs, les aptitudes de leadership, les dynamiques d’équipe, la mentalité en déplacement, l’entraînabilité, la performance sous pression;
- Engagement manifeste à un mode de vie qui favorise l’entraînement et la préparation pour le water-polo international, et la participation à celui-ci
- Capacité manifeste à jouer dans un environnement d’équipe, y compris la capacité de contribuer au rendement de l’équipe et de l’améliorer
- Adhérence au protocole de surveillance de l’équipe nationale senior

### ***Sélection de l’équipe des Jeux panaméricains de Water Polo Canada***

Une fois le bassin d’athlètes constitué, les équipes finales seront sélectionnées pour les compétitions spécifiques allant jusqu’aux Jeux panaméricains et incluant ceux-ci. Certains critères objectifs seront utilisés pour former les équipes (*analyse statistique lors des compétitions précédentes et progression en lien avec le profil médaille d’or*), mais le principal critère de sélection sera subjectif. Les facteurs suivants seront considérés avec tout autre facteur qui, à la discrétion absolue de l’entraîneur-chef de l’équipe nationale (ou en son absence, son (ou sa) substitut désigné(e)), sera considéré comme étant pertinent. Les éléments subjectifs liés à la sélection des joueurs comprendront, entre autres :

- Les exigences selon les positions (tant pour les partants que pour les réservistes),
- Les exigences en matière de compétition (c.-à-d. adversaires, lieu, etc.),
- La dynamique de l’équipe,
- L’attitude,
- La capacité de leadership,
- D’autres aspects pertinents.

L’évaluation de ces éléments se fera dans le cadre d’un processus continu à partir de l’identification du bassin d’athlètes jusqu’à la date de sélection pour les Jeux panaméricains.

Les facteurs ne sont pas pondérés, ils ne sont pas placés par ordre d’importance et pourront être révisés par moment afin d’assurer le succès du Canada à court terme et à long terme lors de compétition internationale.

Il incombe à l’entraîneur-chef de sélectionner la meilleure équipe possible pour chaque compétition individuelle. Pour s’acquitter de cette responsabilité, l’entraîneur-chef jouira d’un niveau élevé de discrétion et de souplesse.

Les sélections aux événements précédant les Jeux panaméricains de 2023 seront prises en compte pour la sélection finale de l’équipe des Jeux panaméricains de 2023, mais tous les critères objectifs et subjectifs seront revus par l’entraîneur-chef afin de sélectionner la meilleure équipe pour la compétition.

## Calendrier

- Janvier 2023 – Établissement du bassin d'athlètes
- 2 au 8 avril 2023 – Championnats panaméricains aquatiques – Bauru (BRA)
- ~~Mai 2023 – Coupe du monde de WAQ – Tournoi intercontinental~~
- À partir de juin 2023 – Équipes centralisées aux centres nationaux d'entraînement (excluant les athlètes de la NCAA et les athlètes ayant un contrat professionnel reconnu selon l'Annexe A de l'Entente de l'Athlète de Water Polo Canada)
- Juin 2023 – Super finale de la Coupe du monde de WAQ
- 10 juillet 2023 - Pan Am Aquatics (PAQ) confirmera l'identité des équipes qualifiées à Panam Sports et aux CNO
- 14 juillet 2023 – Les CNO confirmeront l'identité des équipes qui participeront à Panam Sports et à PAQ
- 14 au 30 juillet 2023 – 20e Championnats du monde de WAQ, à Fukuoka au Japon
- **20 septembre 2023 – Nomination interne des équipes masculine et féminine de Water Polo Canada**
- 22 septembre 2023 - Échéance ou date limite pour l'introduction d'un appel
- **25 septembre 2023 – Nomination des équipes masculine et féminine de Water Polo Canada au Comité olympique canadien.**
- **29 septembre 2023 - Date limite d'inscription par nom auprès de Santiago 2023. La politique de Panam Sports sur le remplacement d'athlète tardif entre en vigueur. Date limite pour les décisions d'appel finales (au plus tard à 22h 59 HAE)**
- 20 octobre au 5 novembre 2023 – Jeux panaméricains 2023 (les compétitions de water-polo auront lieu du 30 octobre au 4 novembre 2023 inclusivement).

## Retranchement du bassin d'athlètes ou d'une équipe

En plus de la sélection des athlètes, l'entraîneur-chef aura aussi le pouvoir final de décision quant au retranchement d'un athlète du bassin d'athlètes ou de l'équipe, avant la nomination auprès du Comité olympique canadien. Les raisons du retranchement peuvent inclure notamment :

- Incapacité de maintenir des normes élevées d'entraînement
- Incapacité de répondre aux attentes quant au rendement en compétition
- Incapacité de jouer en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre raison médicale telle que déterminée par les membres du personnel médical de l'équipe nationale (voir Aptitude à concourir ci-dessous)
- Violation des règles de l'équipe
- Comportement qui nuit à l'équipe canadienne des Jeux panaméricains et/ou à l'image de Water Polo Canada, du programme de l'équipe nationale ou du Comité olympique canadien.

## **Appels**

Nonobstant la date limite pour déposer un appel indiquée dans la politique d'appel de Water Polo Canada, les appels concernant la sélection de l'équipe des Jeux Panaméricains de Santiago 2023 qui doivent être entendus en vertu de la politique d'appel doivent être déposés au plus tard le 22 septembre 2023. Les décisions rendues en vertu de la politique d'appel de WPC peuvent être portées en appel auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et doivent être déposées au plus tard le 25 septembre 2023.

Nonobstant ce qui précède, si toutes les parties sont d'accord, et à condition qu'un appel ait été déposé conformément à la politique d'appel de Water Polo Canada, le processus d'appel interne de WPC peut être contourné et l'appel peut être entendu directement devant le CRDSC en tant que première et dernière instance d'appel.

Une décision finale concernant tout appel doit être rendue et communiquée au COC au plus tard le 29 septembre 2023 à 22 h 59 HAE. Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme définitive lorsqu'il n'y a plus de droit d'appel ou que la ou les parties ont renoncé à leur droit à un autre appel devant le CRDSC.

## **Confirmation des inscriptions et dates limites pour les changements de formation (y compris les remplacements tardifs)**

La composition de l'équipe sera soumise au Comité olympique canadien au plus tard le 20 septembre 2023.

Les changements à la formation finale de douze (12) athlètes sont permis jusqu'à la réunion technique, toutefois toutes les substitutions effectuées après la soumission des nominations auprès du COC le 26 septembre 2023 seront aussi assujetties aux règlements et procédures du COC, de Santiago 2023, de la PAQ (Panam Aquatics) et/ou de WAQ. Aucun changement ne sera permis après la réunion technique pour quelque raison que ce soit. Les changements sont assujettis à l'approbation du Comité de Sélection d'Équipe du COC après la date limite du 28 septembre 2023. La Politique de Remplacement d'Athlète Santiago 2023/PASO entre en vigueur le 29 septembre 2023.

Il incombera aussi au gérant de l'équipe de confirmer la liste finale des douze (12) athlètes aux organisateurs de l'événement et au Comité technique de water-polo de la PAQ à la réunion technique.

## **Aptitude à concourir**

Le personnel médical des équipes nationales masculine et féminine (physiothérapeute et/ou médecin), en consultation avec l'entraîneur-chef de chaque équipe respective, sera responsable d'évaluer l'aptitude à concourir eu égard aux blessures ou maladies durant les Jeux et durant la période précédant les Jeux. Sur une base régulière, tous les membres de l'équipe seront évalués par le personnel médical de l'équipe et devront remplir les questionnaires médicaux pertinents.

Si un athlète est jugé inapte à participer à la compétition, il pourra être remplacé par un joueur substitut à la discrétion de l'entraîneur-chef.

Avant les Jeux, tous les athlètes du bassin d'athlètes doivent communiquer toute blessure ou maladie à l'entraîneur-chef et/ou au gérant de l'équipe avant la sélection de la formation finale. Une blessure ou une maladie qui survient après la sélection de l'équipe, mais avant le départ pour les Jeux, doit être communiquée immédiatement à l'entraîneur-chef et/ou au gérant de l'équipe pour qu'un joueur substitut puisse être sélectionné, au besoin.

Un athlète blessé peut être choisi au sein de la formation finale pour les Jeux panaméricains si l'entraîneur-chef, en consultation avec le personnel médical, est d'avis raisonnable que l'athlète pourra revenir à la compétition pendant l'événement et aider l'équipe à atteindre ses objectifs.

### **Substituts**

L'entraîneur-chef a la responsabilité de choisir les athlètes qui seront nommés comme substituts au cas où il serait nécessaire de remplacer un athlète nommé au sein de la formation finale. Tous les athlètes qui forment le bassin d'athlètes de cette équipe pourront être considérés par l'entraîneur-chef comme des substituts éventuels.

### **Annonces**

L'annonce d'une procédure interne de nomination pour l'équipe de Water Polo Canada des Jeux panaméricains sera rendue disponible sur notre site Web ([www.waterpolo.ca](http://www.waterpolo.ca)) d'ici le 31 décembre 2022.

### **Modifications et circonstances imprévues**

Aucun changement à la procédure interne de nomination ne se fera sans l'approbation du DHP de Water Polo Canada. Tout changement sera communiqué sur le site Web de Water Polo Canada.

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de Water Polo Canada qui empêchent l'entraîneur-chef de mettre en œuvre de façon équitable cette procédure interne de nomination telle que rédigée, l'entraîneur-chef fournira sa recommandation au DHP, qui aura l'entière discrétion de résoudre la situation selon son bon jugement, en tenant compte des facteurs et circonstances qu'il estimera pertinents. Toute modification à la procédure interne de nomination doit être conforme aux directives du Comité olympique canadien en ce qui concerne les restrictions sur les modifications.

Water Polo Canada reconnaît que les athlètes, leur entourage et le personnel pourrait aussi décider de ne pas voyager et de participer à des événements identifiés dans ce PIN qui figurent dans le processus de nomination de l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago, et ce pour des raisons de sécurité liées à la COVID-19, même dans les circonstances où l'événement se déroule comme prévu, et même quand Water Polo décide qu'il est sécuritaire de faire le déplacement et de participer à l'événement sur la base de consultation avec les experts médicaux et de la santé publique. Dans de

telles circonstances, les athlètes seront responsables des incidences de leur décision sur leur qualification pour les Jeux panaméricains, leur capacité d’obtenir des places de quota aux jeux panaméricains ou une nomination au pays pour faire partie de l’équipe des Jeux panaméricains de Santiago.

### **Politiques et exigences de vaccination**

Tandis que la pandémie de COVID 19 continue d’évoluer, tous les membres des équipes qui voyagent (notamment les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien devront s’assurer qu’ils sont à jour quant aux exigences et aux politiques de vaccination de l’ONS, du COC, de WAQ, de Panam Sports, du CIO et du pays hôte de l’événement. S’il y a des changements aux exigences de vaccination pour participer aux Jeux, Water Polo Canada communiquera les informations par courriel.

#### [Chile Vaccination Requirements](#)

### **Sélection des entraîneurs et du personnel d’entraînement**

L’attribution de tous les postes d’entraîneur-chef des équipes nationales masculine et féminine de water-polo relève du DHP de Water Polo Canada. Ainsi, les entraîneurs-chefs des équipes nationales masculine et féminine de water-polo sont aussi nommés entraîneurs-chefs pour les Jeux panaméricains de 2023.

Chaque entraîneur-chef aura la responsabilité de choisir son personnel d’entraînement et son personnel non technique y compris entraîneurs adjoints, gérant, physiothérapeute, massothérapeute, médecin, spécialiste en TI, etc., et de présenter ses choix au DHP de Water Polo Canada pour approbation finale conformément à l’allocation d’accréditation fournie par le COC.

Tout le personnel devra être sélectionné au plus tard le 15 août 2023 et la sélection peut faire l’objet de modifications à la discrétion de l’entraîneur-chef et du DHP.

Remarque : Pour toutes les sections de ce document faisant référence à l’entraîneur(e)-chef de l’équipe nationale : en l’absence de l’entraîneur(e)-chef, son (ou sa) substitut désigné(e) (tel qu’identifié par le DHP) sera responsable d’exécuter les tâches assignées et de prendre les décisions normalement prises par l’entraîneur(e)-chef.

#### **Exigences à l’endroit du personnel**

- Être membres en règle de Water Polo Canada
- Être membre en règle du programme d’entraîneur professionnel de l’Association canadienne des entraîneurs (*pour les membres du personnel d’entraîneurs*)
- Détenir un passeport valide qui ne vient pas à échéance avant le 5 mai 2024 (les passeports doivent habituellement être valides pour jusqu’à six mois après la tenue des Jeux).
- Signer et soumettre l’Accord de l’équipe de soutien du COC et le formulaire de conditions de participation du comité d’organisation (COJO) (formulaire de conditions d’admissibilité pour les Jeux panaméricains), et s’y conformer, au plus tard le 15 septembre 2023 (ne peut pas être plus tard que la date limite requise d’inscription du COC).
- Le cas échéant, se conformer aux politiques et exigences de vaccination de l’ONS, du COC, de WAQ, de Panam Sports et du pays hôte de l’événement.